



Présentation et Signature du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Mercredi 9 mars 2022 - Préfecture de la Haute-Loire

Un **nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)** est présenté ce jeudi 9 mars à l'ensemble des membres du **Comité départemental des services aux familles, nouvelle instance** mise en place par décret du 14 décembre 2021 et présidée par le Préfet pour **piloter la politique départementale en faveur du maintien et du développement des services aux familles.**

Prévu pour une période pluri-annuelle, jusqu'en 2025, ce nouveau schéma départemental, construit dans le cadre d'une **démarche participative**, avec la collaboration de nombreux acteurs institutionnels, professionnels et associatifs du territoire, **réunit 10 signataires** :

M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire ; Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire, Mme Laurence LEBRAT, Présidente du Conseil d'administration de la Caf, M. Christophe BONNEFOIS, Directeur de la Caf, M. Philippe PANEL, Président de la Msa, M. Jean-Marie PASSARIEU, Directeur de la Msa, M. Bernard SOUVIGNET, Président de l'association des maires de la Haute-Loire, Mme Marie-Hélène AUBRY, Directrice Académique des services de l'éducation nationale en Haute-Loire), M. Fabien SARTRE-ANDRADE DOS SANTOS, Président du Tribunal de Grande Instance) et Mme Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'Udaf.

Le SDSF, c'est quoi ?

Une alliance entre institutions et associations au service des familles altiligériennes.

Souhaitant incarner leurs coopérations et leurs complémentarités, les différentes institutions disposent, à travers ce schéma, d'une feuille de route départementale commune axée sur les services et équipements destinés aux des familles altiligériennes. Il s'agit d'un point de jointure entre les orientations propres à chacun des acteurs, les différents schémas institutionnels qui en découlent, avec une ambition forte autour de l'égalité d'accès aux services et à l'information de toutes les familles du département.

Les finalités poursuivies sont ainsi de développer des services, d'en améliorer l'accès mais aussi, d'accompagner les familles dans leur parcours de vie.

Le présent dossier de presse présente :

1. Les enjeux du schéma
2. La méthode d'élaboration du schéma
3. Ses thématiques
4. Sa gouvernance
5. Ses principaux axes stratégiques
6. Les engagements et actions phares prévus par ce schéma

Contacts Presse Caf :

Aurélie Vidal
Chargée de
Communication

Caf de la Haute-Loire
10, Avenue André Soulier
43 000 Le Puy-en-Velay
aurelie.vidal@cafle-puy.cnafmail.fr
04 71 07 57 38

1. Les enjeux du schéma

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), élaboré sur la base d'un diagnostic partagé, définit des axes stratégiques à mettre en œuvre, des territoires prioritaires et un plan d'actions concerté pour :

- Développer des services aux familles,
- Réduire les inégalités territoriales dans l'accès à ces services,
- Coordonner les interventions des différents acteurs intervenant dans les politiques de services aux familles,
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité de ces services.

Les orientations prises dans ce schéma sont guidées par deux enjeux :

- Le développement d'une offre équilibrée, fondée sur une analyse fine de l'offre et des besoins.
- La lutte contre les exclusions, notamment vis-à-vis des familles vulnérables et celles confrontées au handicap.

2- La méthode d'élaboration du schéma : une démarche participative

Les services de l'Etat, du Département, de la Caf et de la Msa ont participé à l'élaboration de ce schéma :

- A l'occasion du bilan du précédent schéma présenté le 17/07/21 aux acteurs institutionnels,
- A travers l'organisation d'ateliers de réflexion,
- En partageant leurs politiques respectives de chaque partenaire,
- Et en définissant un plan d'action partagé.

Dans le cadre de cette démarche, des ateliers dont les thématiques portaient sur des problématiques à fort enjeux ont été organisés :

• 3 ateliers Petite enfance

- ✓ « Comment faire d'une solution d'accueil un levier d'insertion ? » : animation par la Caf et la Mdph.
- ✓ « Accompagner les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s » : animation par la Caf.
- ✓ « Promouvoir le métier d'assistant(e) maternel(le) » : animation par la Pmi.

• 1 atelier Jeunesse

- ✓ « Journée d'échange des coordinateurs jeunesse » : animation par l'Etat, le Département et la Msa.

• 2 ateliers Parentalité

- ✓ « Quels besoins et leviers d'information, écoute et orientation des parents ? » : animation par la Caf et l'Udaf.
- ✓ « Comment accompagner le déploiement des Laep (Lieux d'Accueil Enfants-Parents) en Haute-Loire ? » : animation par la Caf et l'Udaf.

• 2 ateliers Handicap

- ✓ « Handicap de l'enfant et soutien à la fonction parentale » : animation par la Pmi et l'Udaf.
- ✓ « Répit parental, quels besoins, quels leviers ? » : animation par la Caf.

• 2 ateliers Animation de la Vie Sociale

- ✓ « Comment renforcer l'implication des habitants ? »
- ✓ « Comment valoriser l'utilité sociale des Espaces de Vie Sociale et Centres Sociaux ? » : animation par la Caf et la Fédération des Centres Sociaux.

3- Les thématiques du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Loire



Le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Haute-Loire a été réalisé pour une période de 5 ans : 2021-2025.

L'année 2021 a été consacrée aux travaux de réflexion et de rédaction.

Au-delà des thématiques de la **petite enfance**, du **handicap** et de la **parentalité** traitées dans les précédents schémas, puis étendues à la **jeunesse**, les partenaires conviennent de l'intérêt d'avoir une approche globale sociale en y intégrant spécifiquement : l'**animation de la vie sociale** et l'**accès aux droits**.



4- Le Comité Départemental de Services aux Familles (CDSF)

Un décret du 14 décembre 2021 définit la gouvernance au niveau départemental des services aux familles.

En remplacement de la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, qui avait été créée en 2016, **est mis en place un Comité départemental des services aux familles (CDSF)**.

Ce comité est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Pour ce faire, il est particulièrement **chargé d'adopter le schéma départemental des services aux familles**.

Ce comité est présidé par le Préfet, et co-présidé par le Département, la Caf de la Haute-Loire et l'Association des Maires.

L'élaboration du schéma, son suivi et son évaluation sont coordonnés en Haute-Loire par un Comité restreint, composé des représentants :

- du Service Départemental Jeunesse engagement et Sport (SDJES)
- de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- du Département
- de la Msa.

5- Les neuf axes stratégiques retenus

Le diagnostic, le partage des orientations politiques de chaque partenaire et les temps de réflexion ont permis de dégager **9 axes stratégiques communs** :

- AXE 1** : Maintenir une **offre d'accueil du jeune enfant** et réduire les inégalités territoriales au regard des besoins, en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil
- AXE 2** : Garantir un niveau de **qualité de services** au sein des offres d'accueil du jeune enfant
- AXE 3** : Faciliter l'accès des **familles vulnérables** aux services d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse, au soutien à la parentalité pour garantir l'universalité d'accès et la mixité
- AXE 4** : **Améliorer l'information aux parents et aux partenaires** dans le domaine de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse ; ainsi que la lisibilité dans les offres de services et les dispositifs
- AXE 5** : Poursuivre le **maillage du territoire** en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité et renforcer la cohérence entre les besoins des familles et les actions de soutien à la parentalité
- AXE 6** : Déployer et coordonner nos **politiques à l'attention de la jeunesse**
- AXE 7** : Promouvoir et déployer une **politique en faveur de l'animation de la vie sociale**
- AXE 8** : Faire de **l'accès à la culture un levier** de développement de l'enfant, d'ouverture et de socialisation des familles et des jeunes
- AXE 9** : Coopérer pour **faciliter l'accès aux droits et au numérique** des personnes les moins autonomes (isolées ou vulnérables)

6- Les principaux objectifs et actions « phares » du schéma

❖ Plan d'actions « Petite enfance »

Les principaux objectifs :

- Développer une stratégie de renouvellement et de promotion de la profession d'assistantes maternelles, pour répondre à la perspective d'un départ massif en retraite.
- Accompagner le développement des Maisons d'assistantes maternelles, leur structuration et professionnalisation.
- Développer une réponse adaptée aux parents en insertion ; faire du projet d'accueil un des axes du projet d'insertion.

Actions « Phare »

- Organiser des actions dédiées à la valorisation et à la promotion de ce mode d'accueil (temps fort à organiser).
- Créer un réseau des Maisons d'assistantes maternelles (MAM) au niveau départemental et accompagner les professionnels dans leurs pratiques.
- Accompagner la réforme des services d'accueil petite enfance en garantissant accessibilité et qualité d'accueil.
- Déploiement du guichet unique pour tous les Relais Petite Enfance du département au 1^{er} janvier 2020.
- Déploiement et promotion du nouveau site monenfant.fr

❖ Plan d'actions « Jeunesse »

Les principaux objectifs :

- Accompagner les «15-25 ans » dans leurs projets, vers une citoyenneté active (partage des valeurs de la République, engagement, initiative, vie active, insertion).
- Faciliter l'accès à l'information pour les familles et pour les jeunes, et s'assurer de l'accessibilité pour ceux qui rencontrent des difficultés.
- Renforcer la qualité éducative des projets et la mise en réseau des acteurs.
- Coordonner une politique en faveur de la jeunesse à l'échelle du département.

Actions « Phare »

- Coordonner et déployer des actions d'accompagnement et prévention sur la bonne utilisation, et les risques du numérique.
- Accompagner l'ouverture d'un Point d'accueil et écoute Jeunes et d'un Point d'informations Jeunesse sur l'ouest du département.
- Faciliter l'accès aux formations Bafa, Bafd.

❖ Plan d'actions « Parentalité »

Les principaux objectifs :

- Faciliter la mise en relation des parents avec les services de soutien à la parentalité correspondant à leurs besoins.
- Développer les dispositifs de soutien à la parentalité pour une meilleure couverture territoriale en adéquation avec les besoins des parents.
- Coordonner nos politiques et mutualiser nos moyens pour une meilleure adéquation aux besoins des familles les plus vulnérables.

Actions « Phare »

- Développer et mieux faire connaître les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) : Perspective d'élaboration d'un document d'appui aux coordinateurs enfance jeunesse et de plan de communication global en direction des élus, des familles pour expliciter l'intérêt et la vocation des LAEP.
- Engager les collectivités à définir une politique parentalité à travers à la signature de Conventions territoriales globales et à faciliter l'accès aux services parentalité. (Reaap, Clas, Laep en local et Médiation familiale, Espace rencontre à l'échelle de l'arrondissement).
- Engager les collectivités à identifier sur chaque EPCI le service Relais d'information aux familles sur le soutien à la parentalité.

❖ Plan d'actions « Handicap »

Les principaux objectifs :

- Faciliter l'accès à l'information et accompagner l'orientation des parents et l'accueil des enfants et ainsi contribuer au répit parental.
- Construire une réponse adaptée aux besoins des parents d'enfants porteurs de handicap.
- Coordonner et impulser une politique d'accessibilité au niveau départemental pour une déclinaison à l'échelle territoriale.

Actions « Phare »

- Finaliser la création d'un dispositif départemental intégré au Fonds de Compensation du handicap, géré par la MDPH, de cofinancement des surcoûts d'accueil en Alsh extrascolaire et en Eaje. Cofinancement Département, Caf, Msa. Faire la mise en œuvre opérationnelle.
 - Engager les collectivités territoriales à contribuer à ce fonds d'accessibilité handicap pour les enfants de leur communauté de communes à hauteur de 10% du Fonds.

- Identifier un lieu ou personne ressource pour les familles, au niveau des territoires (communautés de communes) pour ne pas démultiplier les démarches.
- Soutenir les actions de création de groupes de partage entre parents, avec l'organisation d'échanges sur des thématiques, de conférences, de sorties familiales...

❖ Plan d'actions « Animation de la Vie Sociale »

Les principaux objectifs :

- Partager nos politiques en faveur de l'animation de la vie sociale pour mieux les faire connaître et les déployer.
- Favoriser la participation des habitants et une dynamique partenariale pour l'élaboration du projet social de territoire.
- Contribuer à l'identification des publics pouvant être confrontés à l'isolement ou l'exclusion et s'appuyer sur les réseaux associatifs locaux pour répondre à ces besoins.

Actions « Phare »

- S'appuyer sur la charte famille mise en œuvre par la Msa pour accompagner les initiatives des habitants sur les territoires ruraux.
- Dans le cadre d'une structure d'animation de la vie sociale associative, favoriser un engagement « Caf - Centre Social - Département et collectivité » pour inscrire le partenariat, dans la durée.
- La MSA Auvergne souhaite s'engager dans l'accompagnement des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale en ciblant les territoires prioritaires, situés en milieu rural.
- Favoriser l'engagement bénévole, levier de valorisation et d'insertion.

❖ Plan d'actions « Accès aux droits et au numérique »

Les principaux objectifs :

- Faciliter l'accès à l'information des familles sur les services et relais de proximité d'accès aux droits.
- Faciliter l'accès aux droits des personnes les moins autonomes (isolées ou vulnérables).
- Contribuer à garantir une même qualité d'information dans le département.
- Favoriser le développement d'actions en faveur de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits afin de lutter contre l'illectronisme et le non-recours aux droits.

Actions « Phare »

- Former les bibliothécaires à l'inclusion numérique des personnes fragiles (Bibliothèque Numérique de Référence) en lien avec les travailleurs sociaux.
- Mettre en place des solutions innovantes face aux difficultés de mobilité, par des services d'accès aux droits mobiles, des rendez-vous à distance, des relais locaux d'accès au numérique pour les démarches en ligne.
- Poursuivre le développement et l'accompagnement continu des Maisons France Service.